

CHAPITRE III.

*Du mode d'enseignement à adopter.*

L'enseignement mutuel, c'est-à-dire : le système Lancastrien, étant universellement reconnu être le meilleur, sera celui que vraisemblablement on adoptera ; mais comme il y a été fait plusieurs améliorations, il est à désirer que la Société Littéraire dépêche quelques uns de ses membres pour visiter les écoles tenues à Québec d'après ce mode, et dans quelques unes des quelles il a été fait de grandes améliorations, tant dans la quantité d'exercices que l'on y fait pour instruire, que dans la diminution des dépenses pour y parvenir.

Afin de mettre la Société en état de juger des améliorations faites à ce mode d'enseignement, il lui soumet son manuel pratique et l'invite à se transporter à son Ecole Élémentaire Française située au Fauxbourg St. Louis, pendant sa tenue.

CHAPITRE IV.

*Des qualifications des Maitres et Précepteurs.*

Si l'on veut introduire l'uniformité dans l'éducation à donner à la Jeunesse du pays, il faut non seulement adopter un mode d'enseignement, mais encore former des Précepteurs et des Maitres qui puissent le propager ; pour ce faire il faut les obliger à suivre un cours dans les meilleurs écoles des cités, érigées dans les districts de la Province ; ne les point admettre à tenir des écoles publiques, a moins qu'ils ne soient munis de certificats de capacités, de ceux qui sont à la tête de ces écoles.

On ne peut se promettre de l'uniformité dans l'enseignement, ni la certitude d'une bonne éducation que par ce moyen ; pour quoi je prends la liberté de le recommander comme une mesure essentielle.